



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020, À 19H00  
TENU AU À HUIS CLOS AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

---

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 10 juin 2020. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Est absente : madame la conseillère DEBBIE LAPORTE

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

---

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
  - 1.1. Conseil a huis clos et diffusion de la séance
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 mai, 27 mai et 3 juin 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1. Renouvellement d'adhésion – Loisirs sport Outaouais
  - 4.2. Mise à niveau de six (6) postes de travail à Windows 10
  - 4.3. Cadeau de retraite
  - 4.4. Téléphone cellulaire de la Directrice générale
  - 4.5. Offre d'achat pour le lot 4 636 717 (matricule 8577-94-1896)
  - 4.6. Achat pour remplacement de lilas
  - 4.7. Adoption de la structure organisationnelle et des descriptions de tâches
  - 4.8. Avis de motion et présentation du projet de règlement N° 2020-255 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 4.9. Adoption de la nouvelle Politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. Ordinateur du Chef pompier
6. TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1. Rapiéçage d'asphalte
  - 6.2. Location d'un bac de rangement industriel pour les pièces et matériaux du garage
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1. Programme de gestion intégrée des ravageurs
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Prise de possession de terrains
  - 9.2. Autorisation d'un crédit de taxe suite à la démolition d'une propriété concernant le lot 4 638 142 (matricule 8577-73-9600)
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Consultation écrite visant le Règlement 2019-253 portant sur les Véhicules Hors Route
  - 10.2. Aide financière au projet de la Coopérative de Solidarité Plein Air - Aventure Helianthe – Plage publique
11. FINANCES
  - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mai 2020
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 14. CORRESPONDANCE
  - 14.1. CONNEXION FIBRE PICANOC
    - 14.1.1. Connexion Fibre Picanoc veut brancher l'ensemble des ménages des MRC Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau à Internet Haute-Vitesse
- 15. SUIVI DE DOSSIERS
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

### **1.1 CONSEIL A HUIS CLOS ET DIFFUSION DE LA SÉANCE**

---

**2020-05-144**

- |                        |   |
|------------------------|---|
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;   |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;  |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;                          |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ; |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.   |

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

- |            |  |
|------------|--|
| <b>QUE</b> | la présente séance du conseil sera tenue à huis clos;  |
| <b>QUE</b> | la séance sera rendue publique, dès que possible, par la diffusion d'un enregistrement audio sur notre site web. |

ADOPTÉE

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2020-06-145**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

- 13.1 Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais
- 13.2 Bibliothèque

**[ LISE A. ROMAIN ]**

ADOPTÉE

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI, 27 MAI ET 3 JUIN 2020**

---

**2020-06-146**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 tel que présenté;

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2020 tel que présenté;

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2020 tel que présenté;

ADOPTÉE

---

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**4.1 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – LOISIRS SPORT OUTAOUAIS**

---

**2020-06-147**

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement d'adhésion à LOISIRS SPORT OUTAOUAIS – au coût de 184 \$ (plus taxes) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

**4.2 MISE À NIVEAU DE SIX (6) POSTES DE TRAVAIL À WINDOWS 10**

---

**2020-06-148**

**ATTENDU QUE** le parc informatique de la municipalité utilise encore Windows 7 qui est vétuste;

**ATTENDU QU'** un estimé a été demandé à notre fournisseur de service WePC;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la mise au niveau de (six) 6 postes de travail du bureau municipal et la bibliothèque à Windows 10;

**DE PLUS** ils autorisent l'achat de Microsoft Office (Outlook, Word, Excel, Powerpoint) pour ces ordinateurs.

**QUE** les coûts sont estimés à 2 225 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

**4.3 CADEAU DE RETRAITE**

---

**2020-06-149**

**ATTENDU QUE** M. PIERRE AUBREY a pris sa retraite en date du 7 mars 2020;

**ATTENDU** ses 28 ans de service au sein de la Municipalité;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** une carte cadeau de 500\$ provenant de la Quincaillerie JLS et une plaque de reconnaissance, en vitre, au coût de 199 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

**4.4 TÉLÉPHONE CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

**2020-06-150**

**ATTENDU QUE** la Directrice générale doit être disposée à prendre des appels pour les urgences;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent de verser une indemnité forfaitaire de 50 \$ / mois à la Directrice générale pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel.

ADOPTÉE

**4.5 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 4 636 717 (MATRICULE 8577-94-1896)**

---

**2020-06-151**

**ATTENDU QUE** Nous avons reçu une offre d'achat pour le lot 4 636 717 (matricule 8577-94-1896);

**ATTENDU QUE** les membres ont pris connaissance de cette offre;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent cette offre.

Le vote est demandé :

<b>Vote</b>				
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1	✓	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2		✓
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	✓	
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5	✓	
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6		✓

ADOPTÉE

**4.6 ACHAT POUR REMPLACEMENT DE LILAS**

---

**2020-06-152**

**ATTENDU QU'** un de nos employés a accidentellement heurté et détruis les lilas d'un citoyen lors du déneigement;

**ATTENDU QUE** les lilas se retrouvent à plus d'un mètre cinquante (1,50) (5 pi) plus du trottoir public;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge accepte de payé l'achat de lilas au citoyen.

ADOPTÉE

**4.7 ADOPTION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNEL ET DES DESCRIPTIONS DE TÂCHES**

---

**2020-06-153**

**ATTENDU QUE** le comité de ressources humaines a été mandaté de mettre à jours la structure organisationnelle et la documentation existante pour la gestion des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** les descriptions de tâches ont été révisées par une spécialiste embauchée et par le comité de ressources humaines;

**ATTENDU QUE** la possibilité d'une nouvelle structure organisationnelle a été discutée avec le conseil lors de nombreuses rencontres de travail et a été rejetée;

**ATTENDU QUE** les membres ont reçus les descriptions de tâches reliées à la structure existante, en ont pris connaissance et ont eu l'occasion d'en discuter lors de rencontres de travail;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent de maintenir la structure organisationnelle tel quel et selon l'organigramme présenté;

**QUE** les descriptions de tâches pour cette structure organisationnelle soient acceptées.

ADOPTÉE

**4.8 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-255 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

**2020-06-154**

**AVIS DE MOTION et DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT** est par la présente donné par PIERRE VAILLANCOURT qu'un règlement portant le numéro 2020-255 « portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

**4.9 ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS (ADM-2013-002)**

---

**2020-06-155**

**ATTENDU QUE** le comité de ressources humaines a été mandaté de mettre à jours la structure organisationnelle et la documentation existante pour la gestion des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) a été révisée par une spécialiste embauchée et par le comité de ressources humaines;

**ATTENDU QUE** les membres ont reçus une copie de la politique des conditions de travail des employés, en ont pris connaissance et ont eu l'occasion d'en discuter lors de rencontres de travail;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) présentée;

ADOPTÉE

---

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **5.1 ORDINATEUR DU CHEF POMPIER**

---

**2020-06-156**

**ATTENDU QUE** l'ordinateur portable du Chef pompier est brisé;

**ATTENDU** l'âge de l'ordinateur;

**ATTENDU QUE** l'ordinateur doit pouvoir avoir la capacité d'héberger de nouveaux logiciels spécialisés;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge acceptent d'y aller selon la recommandation du technicien;

**ADVENANT QUE** l'ordinateur portable est trop désuet pour les nouveaux logiciels, ils acceptent de remplacer l'ordinateur au coût estimé de 600 \$.

ADOPTÉE

---

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

### **6.1 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

---

Sujet abrogé.

### **6.2 LOCATION D'UN BAC DE RANGEMENT INDUSTRIEL POUR LES PIÈCES ET MATÉRIAUX DU GARAGE**

---

**2020-06-157**

**ATTENDU QUE** le structure de garage est prévue arriver la semaine du 15 juin;

**ATTENDU** le manque d'espace pour ranger certaines pièces;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent de faire la location d'un bac de rangement industriel le temps que le garage soit construit.

ADOPTÉE

---

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **7.1 PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES RAVAGEURS**

---

**2020-06-158**

**ATTENDU QUE** La Municipalité du village de Fort-Coulonge connaît de nouveau un problème de rats sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** par le passé, la Municipalité a obtenu les services d'Orkin Canada, qui sont des experts dans le domaine;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent l'offre de service d'ORKIN CANADA, soit à réaliser un programme de gestion intégrée des ravageurs pour une durée de douze (12) mois au coût initial de 725 \$ (plus taxes), et par la suite de 175 \$ mensuellement (plus taxes).

ADOPTÉE

---

## **8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

---

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

---

### **9.1 PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS**

---

**2020-06-159**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'entendent d'acquérir les lots nommés dans les résolutions 2019-12-222 et 2020-05-120;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires veulent céder ces terrains à la municipalité;



Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge exigent qu'il n'y ait aucun solde de taxes dû, avant de prendre possession des propriétés.

ADOPTÉE

**9.2 AUTORISATION D'UN CRÉDIT DE TAXE SUITE À LA DÉMOLITION D'UNE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LE LOT 4 638 142 (MATRICULE 8577-73-9600)**

---

**2020-06-160**

**ATTENDU QU'** une demande de crédit de taxe a été demandée à la municipalité par le propriétaire désigné sous le matricule no 8577-73-9600, puisque l'immeuble a été démoli à la suite des inondations 2019;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 834,37 \$ suite à la démolition d'une propriété portant le matricule 8577-73-9600, et ce, à compter du 27 mai 2020, soit à la date effective du rapport d'inspection de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

---

**10. LOISIRS ET CULTURE**

---

**10.1 CONSULTATION ÉCRITE VISANT LE RÈGLEMENT 2019-253 PORTANT SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE**

---

**2020-06-161**

**CONSIDÉRANT QUE** le 23 mars 2020 était prévue la consultation publique portant sur le règlement 2019-253.

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire, le projet a été suspendu.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuivre, il doit remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la loi par une consultation écrite de 15 jours annoncés préalablement par un avis public.

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** Le conseil de la municipalité du village de Fort-Coulonge, en respectant les recommandations du Ministère, procède à l'adoption de l'acte visée par consultation écrite de 15 jours.

ADOPTÉE

**10.2 AIDE FINANCIÈRE AU PROJET DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLEIN AIR - AVENTURE HELIANTHE – PLAGES PUBLIQUES**

---

**2020-06-162**

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge confirme son engagement et son soutien face au projet de "Plage municipale" présenté par la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLEIN AIR - AVENTURE HELIANTHE lors de la rencontre du 3 Juin 2020;

**QUE** La Municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à participer à l'investissement fondateur du projet et à déboursier un montant de 7 500 \$ sous présentation des baux notariés des propriétés et d'un contrat d'utilisation des infrastructures;

**QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge demande une présentation des documents officiels avant la date limite du 10 Juillet 2020;

**QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage également à accompagner la COOPÉRATIVE HÉLIANTHE dans la réalisation des travaux d'infrastructures visant le début des travaux le 13 Juillet 2020;

**QU'** une fois les contrats signés, les paiements seront effectués en deux versements tel que stipulé dans le contrat de gestion de l'infrastructure;

**QUE** Monsieur Gaston Allard, Maire et Madame Naomie Rivet, Directrice générale soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

---

**11. FINANCES**

---

**11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE MAI**

---

**2020-06-163**

**ATTENDU QUE** les comptes du mois de mai ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et PIERRE VAILLANCOURT ;

**ET QU'** il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

listes déposées qui totalisent le montant de 271 096,43 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	19 377,11	\$
Opérations courantes payées	94 267,15	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	37 452,17	\$
<b>Total</b>	<b>271 096,43</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.

NAOMIE RIVET,  
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

---

**12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**

---

---

**13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 13.1 Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais :** LISE A. ROMAIN réélue au sein du Conseil d'administration
- 13.2 Bibliothèque :** Rouverte selon les conditions en place par le Gouvernement

---

**14. CORRESPONDANCE**

---

- 14.1 CONNEXION FIBRE PICANOC
  - 14.1.1 Connexion Fibre Picanoc veut brancher l'ensemble des ménages des MRC Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau à Internet Haute-Vitesse

---

**15. SUIVI DE DOSSIERS**

---

---

**16. VARIA**

---

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-06-164**

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président  
déclare la clôture de l'assemblée à 19 h 39.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

Gaston Allard,  
Maire

---

Naomie Rivet,  
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».